ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Dimanche 3 juin 1900 (14 Prairial An 108 de la République). 154e jour de l'année. 24e jour de printemps, 6e jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. 2 ; coucher à 7 h. 54.

Lever de la lune à 10 h. 2, soir ; coucher à 11 h. 38 soir.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 2 juin.

Baromètre à 2 heures du soir : 760 millimètres abaissé.

Baisse depuis la veille : 1 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 7° au-dessus de 0.

8 heures de l'après-midi : 23° au-dessus.

Ciel : Clair.

Direction du vent : Est-Sud-Est, faible.

Pluie tombée depuis 21 heures : 0 m/m 5.

Temps probable pour aujourd'hui : Beau.

Lire à la 2e Page

Les voleurs de coffre-fort de Roubaix.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

Conseil Municipal

Un accident de mise en page nous a empêché de donner hier la 2me partie du compte-rendu de la séance du Conseil municipal de vendredi soir.

Nous complétons aujourd'hui ce compte-rendu en priant nos lecteurs de vouloir bien nous excuser du retard. Des mesures sont prises pour que désormais pareil fait ne puisse se renouveler.

Séance du vendredi 1er juin 1900

(Suite)

M. Motte sur la sellette

Le cosaque cherche à s'échapper par la tangente aux questions, notes et pièces qui lui sont posées au sujet de l'accusation qu'il a cherché à faire planer sur le Parti Ouvrier.

Le citoyen WATTREMEZ le rappelle à la question en lui disant : « C'est pas tout ça qu'on vous demande avons-nous eu un nombre de la galette.

M. MOTTE. — Vous avez été d'une imprudence telle dans l'affaire des tramways et vous avez eu une telle profusion, d'affiches, de circulaires, de pamphlets, de caricatures qu'on éclate de rire dans la salle !

Jamais vous n'avez fait une telle profusion de dépenses, si on rapproche les points obscurs de l'affaire des tramways, de vos dépenses exagérées, certains d'entre de mes amis, qui pu croire à des choses louches, mais, jusqu'à plus ample informé, je ne puis une prononcer, ça paraît singulier, enfin, je...

Une leçon de loyauté à M. Motte

LE MAIRE, très calme. — Vous n'aurez pas pu, M. Motte, lancer des paroles aussi vagues, ou laisser proférer de telles accusations avec autant de légèreté.

On peut vous mettre sous les yeux, et vous mettre à même de contrôler, les dépenses faites par le Parti ouvrier, dans la dernière période électorale. Il n'y a rien de louche chez nous, tout se fait au grand jour.

Mais, je tiens à vous dire que je vous défends de douter d'un seul conseiller municipal et d'avancer qu'il a pu recevoir un pot de vin comme vous y avez très clairement fait allusion !

M. MOTTE. — Je n'ai pas dit ça.

LE MAIRE. — Je voudrais, M. Motte, si malheureusement vos calomnies étaient fondées, que vous veniez au Conseil municipal avec des preuves contre un conseiller coupable d'actes de ce genre ; je serais le premier à le déclarer indigne et malhonnête et à l'exécuter publiquement ; je ne refuserais à siéger en sa présence.

Nous avons discuté longuement et sérieusement pendant trois ans le projet des tramways, nous avons reçu des pétitions nombreuses, des délégations des Conseils municipaux d'Hem, de Lers, etc., tout cela a été public, étudié publiquement, discuté longuement, nous n'avons donc rien fait en cachette.

Puis le maire fait rapidement l'historique de la question des tramways, ce n'est en réalité pas pour 50 ans que la Ville est liée dans sa nouvelle concession, puisqu'elle s'est réservé la faculté de la rachéter la concession en 1909 et d'agir alors comme nous voudrons.

Le citoyen Carrette ajoute que le reproche d'avoir peu discuté la question est si mal fondé, que M. Franeq, le directeur a déclaré qu'aucune ville en France n'avait jamais discuté des conditions de concession avec autant de ténacité que la ville de Roubaix. (Applaudissements).

Toujours la tangente du Cosaque

M. MOTTE parle alors de Tourcoing, de Reims, où la Ville intervient dans les recettes.

BAILLEUL. — Pardon, dans les bénéfices !

M. MOTTE. — Oui, enfin, c'est la même chose (On rit).

Il demande la discussion nouvelle de cette question des tramways. Nous serons tous morts dit-il, en 1909.

M. LE MAIRE. — Ne sortons pas de la question, M. Motte ; vous avez fait une allusion à l'argent qui nous aurions reçu des tramways ; je ne vous laisserai plus sortir de la question.

VAN WAERBEKE. — Il faut être jésuite pour faire peser sur un parti aussi honnête que le nôtre une question de probité.

Notre argent, c'est de l'argent ouvrier, le vôtre, c'est de l'argent volé aux exploités de vos usines.

M. MOTTE, honteux, dit qu'il va répondre catégoriquement, mais il a soin de préciser et fait tourner la question à l'équivoque.

VAN WAERBEKE. — Jésuite !

HENNEBICQUE. — Combien a donc touché l'administration qui a passé le traité que vous quant et d'honneur avec la Cie du gaz ?

Au pied du mur. — Motte le calomniateur

M. MOTTE essaie encore de faire dévier le débat. Mais le citoyen Lepers, très ému et sous de indignation, s'écrie :

« Répondons à la question, bon sang. Sommes-nous des voleurs, oui ou non ? Vous le dites dans vos réunions d'où nous sommes exclus ; il ne s'agit pas de tourner autour de la question, il faut préciser : Avons-nous touché des pots-de-vin

M. MOTTE. — Personnellement, je pense que non ; mais pour le Parti je ne peux répondre.

Un tumulte indescriptible s'élève, les conseillers socialistes indignés protestent avec force, le public crie : « misérable » ; les membres de la minorité baissent le nez.

VAN WAERBEKE, à M. Motte : Vous êtes un lâche.

BAILLEUL. — Vous êtes un jésuite qui n'a pas de cœur.

M. LE MAIRE agitant la sonnette, pendant que le silence se rétablit difficilement. — C'est honteux.

L'incident est clos.

Les Vœux

Le citoyen Denève, demande au conseil de bien vouloir prendre en considération et transmettre aux pouvoirs publics le vœu suivant :

Une spéculation spéciale se produit en ce moment sur le charbon, après les métaux, les cuirs et peaux, le pétrole, les farines, les agglomérés, sont bientôt à vingt-cinq, pour empêcher leurs coffres-forts d'être objet de toute première nécessité pour la classe déshéritée, qu'est le charbon.

Je qu'au 20 janvier dernier tous les gros marchands de détail, dont font partie les sociétés coopératives, ouvrent par des marchés ont pu maintenir à peu près leur prix, mais dès cette date la hausse ayant fait un saut de 0 fr. 70 à la tonne soit 47 fr. au wagon, tous ont dû — pour ne pas épouser et précipiter dans la misère, nombre de petits marchands non couverts par des marchés prenant fin au 31 mars élever le prix des 40 kilos de 1.05 à 1.40 à 1.60.

A cette date du 20 janvier, la hausse motivant cette augmentation d'alt, comme je viens de le dire de 47 fr. au wagon survenue brusquement sans que rien ne permît de la prévoir ni même de la soupçonner.

Il y a évidemment dans ce fait brutal une spéculation répréhensible qui doit permettre l'intervention des pouvoirs publics.

Bouton, que se croyant sûrs de l'impunité les spéculateurs ne se sont pas arrêtés là. Ils vont le prouver.

Le 1er mars, nouvelle augmentation de 20 francs au wagon.

Le 30 mars, autre augmentation de 30 francs.

Le 30 avril, 27 francs.

Et ce n'est pas tout : il nous est annoncé pour ce jour 1er juin, nouvelle augmentation de 20 francs.

Il est donc permis de se demander où cela s'arrêtera. Il est vrai que nos sommes dans la période estivale. On nous réserve le saut d'hiver où tout de malheureux même quand le charbon est bon marché, ont de la peine à s'en procurer ?

Je prie en conséquence le Conseil municipal de demander aux pouvoirs publics d'appliquer aux agiteurs bolchevistes les mêmes mesures de rigueur et de demander au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces agissements désastreux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. NOYELLE, donne lecture d'un vœu tendant à l'établissement d'une passerelle près de la gare, dans le quartier du Fresnoy.

BAILLEUL. — Nous l'avons déjà demandé M. Noyelle, si vous reprenez tout ce que nous avons fait, ça sera bien.

M. SAYART, donne lecture d'un vœu tendant à l'établissement d'une passerelle au passage à niveau du boulevard d'Hellemes.

BAILLEUL. — Ça aussi, c'est déjà fait ; vous nous pensez encore beaux programmes. (On rit).

M. MOTTE dépose un vœu tendant à la diminution des droits d'octroi sur les combustibles et à autoriser l'entrée libre des charbons en France.

Le citoyen Thérin dépose le vœu suivant :

Citoyens,

Le soussigné émet le vœu que le Conseil municipal charge la Comité de la Caisse des Ecoles, de prendre les dispositions nécessaires, pour qu'un séjour d'une semaine sur les bords de la mer, soit offert à tous les élèves, garçons et filles, de nos écoles communales laïques ayant obtenu le certificat d'études primaires, qui feraient cette excursion sous la surveillance de leurs maîtres et maîtresses.

Signé : M. THERIN

Tous ces vœux sont renvoyés aux commissions compétentes.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire dit au public qu'il va faire évacuer la salle. Il recommande le plus grand calme et demande qu'il n'y ait aucune manifestation à la sortie.

Le huis-clos est prononcé à 11 heures 15 pour la discussion de la demande de pension faite par Marie Castelain, veuve d'un agent de sûreté, décédé en fonction.

Aucun incident à la sortie.

Bon voyage M. Dumollet

M. Barroyer, commissaire central, trouvant tacitement le ciel de notre ville à bien « voulu » solliciter un congé de trente jours qui a pris date au 1er juin, pour raison de santé.

Avons-nous besoin de dire que ce fonctionnaire malhabile et impopulaire, ne reparaîtra plus dans notre ville ; M. Barroyer, en effet, a sollicité son changement.

Il est parti après avoir fait ses adieux officiels aux commissaires de police des arrondissements de Roubaix.

M. Barroyer a oublié de nous prévenir ; nous lui aurions volontiers exprimé toutes nos condoléances.

Puisque cette occasion de manifester nos sentiments nous échappe, saluons néanmoins le départ de M. Barroyer et chantons avec les sincères républicains et socialistes « Bon voyage, M. Dumollet ! »

G. L.

POUR LES FACTEURS

Millerand, ministre du commerce, des postes et télégraphes, vient d'informer M. le Maire de Roubaix, que, conformément au vœu émis par le Conseil municipal dans sa séance du 5 avril dernier, il a décidé la création de « quatre nouveaux emplois de facteurs de ville » à Roubaix, à partir du 1er juillet prochain.

Cette mesure permettra d'améliorer le service de la distribution, au double point de vue de la célérité et de la régularité, en même temps qu'elle diminuera le travail des facteurs.

D'autre part, le Maire de Roubaix a été avisé que toutes les mesures utiles ont été prises, en vue d'ouvrir dans le plus bref délai possible, les bureaux auxiliaires des postes, dans les quartiers du Nouveau Monde du Nouveau Roubaix, du Pile et du Cartigny.

LE MARCHÉ A TERME

M. Mirman, député de la Marne, a déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, une pétition signée de 1000 membres actifs du syndicat cotonnier de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, et diverses pétitions signées de 1.2 industriels de Roubaix-Tourcoing, Reims, etc., demandant la suppression du marché à terme sur les laines.

Dans l'enseignement. — Par arrêté préfectoral, en date du 1er juin, Mme Carlier, institutrice adjointe à Tourcoing (Blanc-Seau), est nommée institutrice titulaire à Lers, en remplacement de Mlle Bernard, mise en congé sur sa demande, pour raisons de santé.

Tout le monde achète ses **Chapeaux de paille** aux *Galeries Lilloises*, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

Pour les employés. — Le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix, a écrit aux chefs de services municipaux, en leur recommandant de faciliter aux employés de leurs services, la visite à l'Exposition Universelle.

En conséquence, un congé de quatre jours consécutifs dimanche en plus, est accordé à tous les employés des services municipaux, *indistinctement*, qui en feront la demande, à la condition que des mesures soient prises pour que ces permissions ne soient données qu'avec la garantie de ne gêner en rien la marche des services municipaux et d'assurer malgré les absences, leur fonctionnement.

Cette mesure a été accueillie avec reconnaissance partout le personnel municipal.

Commission scolaire. — Parmi les noms des citoyens élus vendredi dernier, par le Conseil municipal, membres de la Commission scolaire (Caisse des Ecoles), nous avons omis de mentionner celui de notre ami et collaborateur Gustave Lesur, rédacteur au *Revoil-Egalité*, dont on connaît le zèle ardent et le dévouement éclairé à la cause de l'enseignement laïque.

Hommage à la municipalité. — Ce matin vers 11 heures, la Grande Harmonie, musique municipale, viendra, comme nous l'avons annoncé, donner une aubade à la municipalité.

Le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix, entouré de ses adjoints et des conseillers municipaux, recevra notre excellente phalange, qui sera présentée par MM. H. Catteau, vice-président et Koezul, directeur, et les invitera à prendre les vins d'honneur.

La Saint-Hubert. — Comme nous l'avons annoncé, la promenade traditionnelle des pompiers en ville aura lieu aujourd'hui à l'issue de l'aubade à la municipalité.

La grande harmonie prendra la tête du cortège.

La fête a été annoncée hier soir par des salves d'artillerie.

Demain lundi, à 2 heures ; banquet annuel.

Logements insalubres. — La commission municipale des logements insalubres se réunira à l'Hôtel de Ville, mercredi prochain, à 3 heures de l'après-midi.

Avis aux habitants qui ont des plaintes à formuler.

Les Sociétés qui naissent. — L'« Association Artistique » de Roubaix vient d'être autorisée par arrêté préfectoral du 29 mai, à se constituer légalement.

Le siège de la Société est situé rue de la Vigne, chez Mme Yve Couteau.

Président, M. Jules Delaplace ; vice-président, M. Louis Verscheldeu ; secrétaire, H. Moiar ; trésorier, Henri Dutrieu.

Mariages du Lundi de la Pentecôte.

48 mariages sont inscrits pour le Lundi 4 Juin. M. Milbert, adjoint, sera à la disposition des intéressés à dix heures précises.

Le ventre de Roubaix. — Pendant le mois de mai, il a été abattu pour la consommation de Roubaix, 627 bœufs, vaches ou taureaux, 177 veaux, 444 moutons, 768 porcs, 12 chèvres, 3 mulets.

Une truie, valeur 120 francs, a été saisie, en totalité, pour tuberculose, une partie de vache, valeur 50 francs, a été saisie pour le même mal.

Les rentes des travailleurs. — Le 31 mai, un accident est survenu Albert Lemarque, boulevard de Belfort, 135.

Le nommé Cassegrain François, tailleur de pierres, âgé de 22 ans, demeurant rue de Amand, 56, s'est contusionné l'avant-bras droit en accidentant une pierre.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Meyer et Bouillon, rue de Sébastopol.

Le nommé Charlo Adolphe, coursier, âgé de 15 ans, demeurant à Wattrelos, s'est contusionné le genou droit en heurtant une pièce de fonte.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 31 mai, un accident est survenu chez les fils d'Alfred Motte, fabricants, rue Molière.

La nommée Bourgois Philomène, visiteuse, âgée de 27 ans, demeurant rue Casimir Périer, 11, a eu le médius gauche écrasé entre les 2 rouleaux d'une métrusse.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez Médard-Deleyner, rue Richard-Lenoir, 15.

Le nommé Stecke aut Florimond, professeur, couvreur, âgé de 0 ans, demeurant rue d'Italie, 7, s'est contusionné plusieurs côtes en tombant d'un échafaudage.

Le docteur Rousseau a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 1er juin, un accident est survenu chez A. Moormann, rue de l'Ermitage.

Le nommé Lens Joseph, apprêteur, âgé de 11 ans, rue Vauban, 43, s'est contusionné la plante du pied droit en marchant sur un clou.

Le docteur Labbe a déclaré quelques jours d'incapacité de travail.

Les produits de la Laïque. — Le jeune Henri Inglebert, élève de l'Institut Turgot, a trouvé le 2 juin, vers midi, dans la rue Neuve, une somme de cent francs qu'il s'est empressé de déposer au commissariat central de police.

Grave accident. — Hier matin, un accident d'une assez réelle gravité a eu lieu au peignage Villard, Grande Rue.

Une ouvrière soigneuse, Hermande Demaline, âgée de 35 ans, demeurant 54 rue des Fleurs, a eu la main gauche prise dans son métier.

Après avoir reçu les soins du docteur Roussenq, qui constata l'écrasement de trois doigts la pauvre femme a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où, très probablement, on lui fera subir l'amputation des trois doigts écrasés.

Porte-monnaie volé. — Mme X..., demeurant rue de l'Industrie, se trouvait au bureau des Ventes, hier matin, lorsqu'elle fut soulagée de son porte-monnaie contenant neuf francs.

Elle a refusé de porter plainte.

Cruelle déception. — Il y a quelques jours, une maison de banque de Roubaix agissant pour le compte d'un de ses clients, présentait à la Caisse Municipale une obligation « Ville de Roubaix 1880, qui avait gagné un lot de 5000 francs, au dernier tirage de l'emprunt.

Malheureusement pour le possesseur de la bienheureuse obligation, M. le Receveur municipal, constatant que le titre était frappé d'opposition depuis 20 ans, le confisqua.

On juge de la déconvenue des intéressés.

Il paraît qu'un procès va s'engager au sujet de cette confiscation que d'aucuns prétendent arbitraire, mal fondée.

Faux agent livre. — Le nommé Cyr Labbens, âgé de 35 ans, a été arrêté hier après-midi, vers 2 heures, rue Ma Campagne, par les inspecteurs de Flamegart, au moment où, étant livré, il se faisait passer pour agent de la sûreté.

Il a été conduit au poste du 1er arrondissement.

Réunion du Cercle d'études sociales. — Le Cercle se réunira lundi, 11 juin, à 8 heures précises du soir, à « La Paix ».

L'ordre du jour sera fixé dans une convocation ultérieure.

Voir au Palais des Nouveautés.

La Grande Vente de Chemisettes et Tissus de coton.

Nord-Touriste. — En cette saison d'excursions nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur la société départemental de tourisme qui a été fondée il y a quelques mois et qui compte déjà 1300 adhérents. La « Nord Touriste » a pour but principal la création et l'amélioration des trottoirs cyclables dans notre département si mal partagé sous ce rapport. La société fait établir en ce moment entre Roubaix et Lille un superbe trottoir.

D'autre part elle confère des avantages très appréciables car, de même que les membres du T. C. F., de ses sœurs, les sociétaires du « Nord-Touriste », jouissent de l'entrée libre en Belgique, il suffit de présenter sa carte à la douane pour n'avoir aucune formalité à remplir. La société possède aussi son bulletin mensuel qui est adressé gratuitement à tous les adhérents.

Le « Nord-Touriste » a comme président d'honneur, M. Stoclet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département, c'est assez dire qu'elle est son influence près des pouvoirs publics. La nouvelle association a divisé le département en sections qui correspondent aux principales villes ; trois sections sont actuellement formées à Lille, Roubaix et Tourcoing.

Les demandes d'adhésion doivent être adressées à la compagnée de la somme de cinq francs, montant de la cotisation annuelle, plus 0,50 centimes pour l'insigne au siège central, hôtel Ferraille, rue de la Gare, à Roubaix.

Le Conseil d'administration compte sur l'appui de tous les sportsmen pour organiser d'autres sections et serait reconnaissant aux personnes qui voudraient bien le renseigner et l'aider dans son œuvre utilitaire.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 2 Juin 1900

NAISSANCES. — Henri Créteur, rue de Wasquehal, cour St-Joseph, 8. — Jules Stichelbaut, rue Blanchemaille. — Lucien Bonnier, Grande-Rue, cour du Petit-Paradis, 6. — Gabrielle Flipo, rue d'Hem, 65. — Jean Baptiste Hequily, rue Hachette, 2. — Victorine Drépaut, rue du Tilleul, 286 bis. — Gaston Vandamme, rue de l'Ommelet, impasse Lamartine, 5.

DÉCÈS. — Richard Poupart, 4 mois, rue de l'Epeule, cour Delebet, 0. — Clémentine Vannoote, 30 ans, rue Blanchemaille. — Angélique Kerlyser, 81 ans, rue de l'Hospice. — Charles Hooke, 69 ans, rue Vauquelin, 34. — Jean-Baptiste Gebruers, 52 ans, rue Blanchemaille.

LE ROI DES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

En vente, gros et détail : 63, rue de Epeule, et 108, rue des Arts, Roubaix.

EN VIEILLISSANT

Pour prix égal, même volume
Aucun mieux que lui ne parfume ;
Tous s'évaporent. Le *CONGO*,
Plus il vieillit et plus il vaut.

J. Tordi, au Savonnier Victor Vaissier.

AVEC LA MOKATINE

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — Une séance ordinaire du Conseil municipal, aura lieu vendredi prochain, huit courant, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour la continuation des travaux de la session de mai.

Ordre du jour : Dépenses imprévues. — Compte de l'exercice 1899.

Compte administratif du Maire et compte de gestion du receveur municipal pour 1899.

Budget supplémentaire de 1900.

Désignation de 3 membres du Conseil d'administration du conservatoire.

Nomination des membres des commissions permanentes.

Nomination des membres des commissions spéciales (bains publics, chemin de fer grands travaux, Utilité publique, Hôtel de Ville, élections).

Nomination des membres de la Commission des eaux (8 membres pour faire partie de la Commission mixte et 4 membres à y adjoindre pour composer la Commission locale).

Nomination, pour la durée du mandat municipal, de deux délégués à la Commission administrative du bureau de bienfaisance et de deux délégués à la Commission administrative des hospices.

Caisse d'épargne. — Nomination d'un membre du Conseil des Directeurs en remplacement d'un membre décédé.

Rappel d'affaires diverses soumises au Conseil municipal.

Liste du jury criminel. — Désignation de deux membres par chaque canton pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste préparatoire annuelle.

Hospices et Bureau de bienfaisance. — Comptes de gestion budgets supplémentaires de 1900. Avis du Conseil municipal.

Nomination de membres de la commission des Eaux de l'Espierre (trois membres pour faire partie de la commission intercommunale et neuf membres à y adjoindre pour composer la commission locale).

Fabriques d'Eglises. — Comptes et Budgets.

Avis du Conseil Municipal. — Projet de circuit téléphonique direct entre Paris et Roubaix-Tourcoing. — Avance à faire par la Ville de partie de la dépense d'installation.

Centimes spéciaux à imposer en 1901 pour traitement des gardes-champêtres et pour chemins vicinaux.

Chemins vicinaux. — Création des ressources pour 1901. — Emploi du reliquat des exercices antérieurs.

Caisse d'épargne. — Compte-rendu des opérations de 1899. — Communication.

Chemin vicinal ordinaire n° 18, dit de la Malsence. — Redressement et élargissement de la chaussée pavée sur une longueur de 1[illegible] mètres.

Demandes de bourses communales de dépensionnat au Lycée.

Demande de subside pour l'organisation d'une fête au quartier du Pont-de-Neuvile. — Société municipale de gymnastique et d'armes « Union Tourquennoise, demande d'augmentation de subside pour prendre part au concours organisé à l'Exposition universelle. — Service des Eaux. — Conduite d'arrivée de l'eau potable, réduction des redevances payées aux communes dont le territoire est emprunté par cette conduite. — Service des Eaux. — Acquisition d'une bande de terre contiguë à l'usine de Roubaix. — Demande de liquidation de sa pension de retraite par un employé de la ville.

Demandes de subventions théâtrales pour la saison 1900-1901.

Emprunt de grands travaux d'utilité publique. — Confirmation de la délibération du 1er mars 1900. Vote du complément des ressources pour faire face au remboursement.

Assurances des biens communaux. — Réceptions des travaux et fournitures. — Crédits supplémentaires. — Cessions de terrains à la voie publique. — Secours de familles.

Dépôt de statuts. — La fédération des syndicats locaux ayant pour titre la Solidarité Ouvrière a, conformément à la loi du 21 mars 1884, art. 4, effectué à la mairie de Tourcoing, le 2 juin 1900, le dépôt d'exemplaires de ses statuts.

La commission provisoire est ainsi composée :

Président, H. Deliembre ; vice-président, Oscar Delepaut ; secrétaire, Alphonse Devecht ; trésorier, Gustave Scalbert ; vice-trésorier, Désiré Dumez.

Réceptions de travaux. — Dans l'après-midi de vendredi MM. Lecomte L., adjoint au maire, Charles Lepelé et Henri Lefebvre conseillers municipaux, se sont rendus à l'école maternelle de la rue Fin-de-la-Guerre pour la réception de la grille et du mur de clôture de cet établissement.

Ils se sont ensuite rendus à l'église du Sacré Cœur pour la réception du clocher.

Vol audacieux d'une somme de 2369 fr. — M. Derville Edouard, entrepreneur de maçonnerie, demeurant rue de Dunkerque, 141, a été avant hier soir, victime d'un vol qui demeure chez ses auteurs une grande audace.

Voici les faits : M. Derville avait, vers sept heures du soir, préparé sur la tablette du guichet de son bureau, une somme de 2369 francs destinée au paiement des ouvriers, qui devait se faire à sept heures.

Cette somme, composée de billets d'or de 10 francs 100 francs en menue monnaie et le reste en pièces de 5 francs, avait été disposée en piles de 100 francs.

Après avoir terminé ce travail, M. Derville, voyant qu'il n'était pas encore l'heure d'en faire la répartition, se rendit dans ses appartements pour souper, oubliant de fermer son bureau à clef.

Lorsque à 7 h. 1/2, M. Derville revint dans son bureau pour commencer la paye, il constata avec stupeur la disparition des 2369 francs.

Il fit aussitôt prévenir M. le commissaire de police de l'arrondissement et commença lui-même à interroger la concierge et le personnel de son établissement.

On croit que les auteurs de ce vol seraient deux individus qui sont entrés dans le bureau sous prétexte de demander de l'ouvrage à l'entrepreneur, et qu'ils ont profité de ce qu'ils n'étaient pas surveillés pour s'emparer de cette somme.

La police fait d'actives recherches pour retrouver ces deux hommes.

Patron brutal. — Sur une plainte déposée par un cocher, contre son patron, un sieur V..., procès-verbal pour coups et blessures a été dressé à la charge de ce dernier.

Lequel se serait révélé qu'au cours d'une discussion, V... aurait violemment frappé son domestique à coups de manche de fouet.

Abus de confiance. — Un sieur M... Charles, âgé de 28 ans, marchand de beurre et œufs, demeurant rue de Tournai, a déposé une plainte en abus de confiance contre son associé, V... Henri, âgé de 40 ans.

Ce dernier a pris la fuite, profitant de l'absence de M..., emportant avec lui tout ce qui appartenait à l'association, cheval, voiture, etc.

On ignore la direction qu'il a prise.

Autorisations préfectorales. — La musique « Les Amis Réunis » boulevard Gambetta, 281, chez Verhelst est autorisée à se constituer légalement par arrêté préfectoral du 30 mai 1900.

La société de jeu de cartes « Les francs Joueurs », établie chez Sertte Henri, rue du Château, 74, est autorisée à se constituer légalement par arrêté préfectoral du 29 mai 1900.

La société « Les longues pipes », St-Victor, est autorisée à transférer son siège de la rue de Paris à la rue de la Vigne, 23. Arrêté préfectoral du 1er juin 1900.

Une autre Société de jeu de cartes est également autorisée à transférer son siège de la rue du Fleurs à la rue du Blanc-Seau, 51.

Concert public. — L'Harmonie Tourquennoise exécutera aujourd'hui 3 juin, à 5 heures du soir, sur le boulevard de la place Thiers, les morceaux suivants :

Les Trois Mousquetaires, ouverture de Blanckmann. — 1re fantaisie pour basse de J. Christophe, soliste M. Arthur Lobelle. — Marche aux flambeaux n° 1, Meyerbeer. — Madrilène boléro, Humblet. — Bonna Fortuna, ouverture, L. Canivez.

Salle de la Nouvelle Union Tourquennoise. — Dimanche 3 et lundi 4 juin, à six heures précises, les 2e et 3e fêtes spectacles offerts par la troupe Emiliana avec le gracieux concours du Cercle dramatique de Tourcoing « Les Bluets-Dinsdins ».

Programme : Ouverture par la Musique. Marche de Diaz, par Del Alberti. Scène comique parlée dans la lune et Bob. Le Medion d'Acier, attraction rénovée par M. Charles Pool, âgé de 18 ans. Le Clown acrobate équilibriste, Richardo. Les Théboscalb's, quatorzistes bouffes.

Entrée, — Ouverture par la Musique, Fil de Fer enchanteur M. A. Marcruysse. Louchet élastique, par M. Richardo. Trapèze infernal, par Madame Emiliana. Scène comique, par les frères Cobo. Bambou japonais, par M. Charles Pool. Un secret de famille, comédie-bouffe, par les Muscadins.

Le Lundi on jouera L'avocat flatiste après la fête grand bal de nuit.

Prix des places : parquet 1 franc, première galerie 75 centimes, seconde galerie 50 cent.

Savon Paris-Ménage

POUR LE LINGE

aux Amandes du Lékélé

Ce savon pur et bien fabriqué, répand une onctueuse odeur d'amandes, qui emplit.

les armoires à linge
Ménagères soigneuses.

N'employez que le savon Paris-Ménage.

Fabrication journalière,
Cent mille pains.

VICTOR VAISSIER, créateur des Savons du Congo

Lire aux réclames, 2e page, la liste des vendeurs du savon Paris-Ménage.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Conseil municipal. — Le cité de Desbarbieux ouvre la séance à 8 h. 1/4. Tous les conseillers sont présents.

Après lecture de procès-verbal de la séance d'installation du Conseil, il est procédé à la nomination des diverses commissions municipales.

Sont nommés à la majorité des voix :

Commission des finances. — MM. Desbarbieux, Lecrinier, Porter, Bertin, Bettens, Clarisse, Debry, Devost, Dujardin, Lietard, Renard et Turpin.

Commission des eaux potables. — MM. Desbarbieux, Porter, Lecrinier, Basquin, Clarisse, Debry, Delporte et Dupriez.

Commission des écoles. — MM. Desbarbieux, Porter, Lecrinier, Debry, Deboo, Devost, Dupriez, Haluin, Kimpe et Spriet.

Commission des travaux. — MM. Desbarbieux, Porter, Lecrinier, Bonnier, Clarisse, Deboo, Dubar, Haluin, Lietard et Turpin.

Commission de la voirie. — MM. Desbarbieux, Porter, Lecrinier, Bertin, Clarisse, Colpin, Devost, Dubrœu, Haluin.

Commission scolaire. — MM. Desbarbieux, Porter, Lecrinier, Basquin, Bertin, Clarisse, Dobry, Devost, Haluin, Kimpe, Mullier, le docteur Renart et Caen, délégué cantonal.

Commission des fêtes. — MM. Desbarbieux, Porter, Lecrinier, Bertin, Clarisse, Devost, Dujardin, Haluin, Delerosé, Roy et Wallaert.

Commission des logements insalubres. — MM. Desbarbieux, Lecrinier, Basquin, Colpin, Deboo, Dubourg, Bernard architecte, gérant, entrepreneur, et le docteur Renart.

Le Conseil pourvoit ensuite au remplacement de M. Delporte par le citoyen Samel, adjoint, est désigné, par la pluralité des voix, le citoyen Devost Augustin.

Voici enfin le clou de la séance : la nomination de deux membres du Conseil comme délégués au Bureau de bienfaisance. Au troisième tour les conseillers Delporte et Dupriez sont nommés par 15 voix contre 7 pendant lesquels accordées aux citoyens Debock et Dupriez.

Aussitôt la lecture du scrutin Delporte se lève avec les allures mécaniques d'un automate. L'impression est celle que l'on ressent devant le saut inattendu de ces diables barbus et chevelus qui sortent brusquement d'une boîte. Il y a seulement cette différence que la calvitie de Delporte n'effraie personne.

En phrases saccadées, comme coupées par un rasoir, l'orateur [illegible] refuse sèchement la mission que le Conseil lui confère. Evidemment la leçon est apprise par le copain Dufoirest se joint son ami Delporte pour tenter que vous n'avez suivi que bien distraitement les leçons du Père Tobie ? Ce serait de la suite ingratitude !

Nous reviendrons là-dessus en même temps que sur la nomination des deux membres du Conseil délégués à la Commission de l'Hospice. C'est sans grimace aucune que MM. Renard et Mullier ont accepté le mandat dont on les a bombardés.

Quelle est donc la raison qui empêche les U. S. P. du Conseil de fonctionner au bureau de bienfaisance aussi facilement qu'à l'hospice ? Elle est bien simple : c'est que pour l'hospice on n'est pas exposé autant que pour le Bureau de bienfaisance à voir tirer le pied de biche de son domicile et, dame ! on a quelques craintes des mauvaises humeurs féminines et ultra-conjugales.

Rien n'est embêtant comme d'être dérangé à chaque instant par un ami pauvre, n'est ce pas, M. Dufoirest ? vous aviez tant craint de être pauvre que vous en avez trempé l'autre jour votre pinceau dans le jaune au lieu de la couleur blanche de la Vierge Immaculée !

Et tout le monde s'en va, séance levée ; on entend un assistant crier : Au revoir, les mannequins !

A propos, si, parmi les sept élus de l'U. S. et P., il s'en trouvait un qui eut perdu un morceau d'étoffe imprimée à la gloire de Saint Antoine de Padoue (ça s'appelle un bref) ayant touché à la relique de la Vraie Croix et aux tripes du dit saint), le chiffon trouvé dans la salle des délibérations par un conseiller a été déposé en mains de

J. MUDE-QUILY.

Certificat d'études. — Les directeurs et directrices des écoles de Croix présentent au certificat d'études les chiffres d'élèves suivants :

M. Mathieu, 20 ; M. Dhermies, 13 ; Mlle Lenne, 12 ; Mme Devillers, 9 ; Mme Merlier, 5 ; total 59.

Sougations bons succès aux dévouées éducateurs de la Jeunesse qui apportent tant de dévouement à instruire nos enfants.

La Jeunesse et la Braderie. — C'est aujourd'hui la grande Jeunesse annuelle ; espérons que le temps nous sera favorable toute la journée.

Exceptionnellement, les musiques sont autorisées dans les cabarets, mais il ne faut guère se livrer à ce divertissement avant trois heures de l'après-midi et ne pas dépasser l'heure de minuit.

Demain matin a lieu la grande Braderie traditionnelle. Il y a lieu de penser que la foule se portera dès le matin vers la Grand'Place, pour y jouir de ce curieux spectacle qui certainement, ne pourra produire que de grands avantages aux marchands.

Le bal donné par M. Gauquier Victor, au profit de l'œuvre de l'hospice, a rapporté la somme de 15 fr.

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Mouvaux se réunira à la Mairie, le jeudi 7 mai, à 8 h. du soir, pour délibérer sur les propositions contenues dans l'ordre du jour suivant :

1° Compte administratif du maire de l'exercice 1899. Avis.

2° Renouvellement intégral des commissions municipales.

3° Election de 2 délégués du conseil municipal pour faire partie du bureau de bienfaisance.

4° Communication d'une lettre du gouverneur du Crédit Foncier relative à l'emprunt à contracter par l'hospice. Avis.

Réunion du quartier. — Le groupe « La Rêve » des campagnes » se réunira dimanche 3 juin, à 3 heures du soir, en son local habituel, rue de Lille.

Présence indispensable.

N° 745

J'ai employé deux flacons de Pilules du Dr Ramon pour une guérite dont je souffrais depuis 10 ans, je suis complètement guéri. E. H. à A. (Savoie). — Le flacon 2 fr. Bonnard, phie à Hazebrouck (Nord). — Toutes pharmacies. — Lille : Gobert, 25, rue Esquermoise.

Les Dragées de Santé

en activant la digestion et la circulation du sang, font disparaître les migraines, névralgies, rhumatismes et la constipation. 1 fr. 50 la boîte de 100 dragées, dans toutes les pharmacies. Dépôt principal, Pharmacie spéciale, 7, rue des Arts, Lille. — Se défier des contrefaçons et exiger le nom DUBUS sur la bande garantie qui entoure chaque boîte.

SANG-ESTOMAC

GUÉRISON DE LA GOUTTE